

Financer ses études

1. Vie étudiante

Bourses, aides spécifiques, aides à la mobilité : l'essentiel sur le financement des études supérieures. Sans oublier quelques contacts utiles pour trouver un petit boulot, histoire de mettre un peu de beurre dans les épinards.

Bourses et aides financières

Bourses sur critères sociaux

Pour une demande de bourse et/ou de logement, constituez votre dossier social étudiant (DSE) sur le site Internet du Crous de l'académie où vous êtes scolarisé, à partir du 15 janvier. Pour l'académie de Clermont-Ferrand : www.crous-clermont.fr

[Un simulateur de bourse](#) permet de calculer le montant annuel des bourses auxquelles vous pourrez prétendre pour l'année universitaire 2015/2016.

Crous

Service des bourses et du logement
25, rue Étienne-Dolet
Tél. 04 73 34 64 20

Aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Elles permettent de répondre aux situations particulières : détresse financière, indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille, reprise d'études.

Les aides spécifiques peuvent revêtir deux formes :

soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes
soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Une commission d'attribution décide, au vu du dossier de l'étudiant, le montant de l'aide.

Crous

Service social
25 rue Etienne-Dolet
04 73 34 44 13
service-social@crous-clermont.fr

Bourses de service public

Bourse attribuée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, se destinant au métier d'enseignant, inscrits en 2e ou 3e année de Licence ou en Master 1, et bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur (EAP).

Elle est accordée par le Recteur à l'issue de la procédure de recrutement et pour la durée du contrat Emploi d'Avenir Professeur. Elle constitue un complément à la rémunération du contrat de travail de l'étudiant et à la bourse sur critères sociaux.

Montant annuel : 2 604 € (2014/2015).

Mobilité : le coup de pouce qui fait la différence

En partant pour une période d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange, vous pouvez bénéficier d'une ou plusieurs bourses en fonction de votre destination, de votre situation (boursier ou non) et du

type d'accord.

Complément mobilité internationale pour les étudiants-boursiers

Cette aide de 400 € par mois en 2014/2015 s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre ou un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

Établissements concernés : Université d'Auvergne, Université Blaise-Pascal, IFMA, ENSCCF.

Le service des Relations internationales de votre université assure la gestion de cette aide.

Téléchargez votre dossier :

pour l'Université d'Auvergne sur www.u-clermont1.fr

pour l'Université Blaise-Pascal sur www.univ-bpclermont.fr

pour l'ENSCCF sur www.ensccf.fr

pour l'IFMA sur www.ifma.fr

Aide Erasmus + « études »

Une aide financière est accordée aux étudiants effectuant un séjour d'études dans le cadre d'un échange Erasmus. Cet échange doit être encadré par la faculté d'origine de l'étudiant dans le cadre d'un accord Erasmus entre deux facultés.

Chaque étudiant ne peut en bénéficier qu'une seule fois au cours de ses études universitaires. En revanche, cette aide peut être cumulée avec une bourse Erasmus stage et une aide à la mobilité destinée aux étudiants boursiers.

Lorsque l'étudiant complète le contrat de mobilité accompagné du contrat d'études Erasmus+, la demande d'aide financière se fait automatiquement.

Le contrat de mobilité est à remettre au service des relations internationales de votre composante.

Aide Erasmus + « stages »

Chaque étudiant ne peut en bénéficier qu'une seule fois au cours de ses études universitaires. En revanche, cette aide peut être perçue en plus d'une bourse Erasmus cursus. Lorsque l'étudiant remplit son dossier de demande de convention de stage il doit en faire la demande.

Les aides Erasmus stage sont attribuées lors de l'acceptation du dossier constitué avec votre composante (bureau des stages). Contactez votre composante.

Bourses d'études et de stages à l'étranger de la Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand attribue des bourses aux étudiants des universités ou écoles supérieures clermontoises effectuant un cursus ou un stage dans l'une des villes avec lesquelles elle est jumelée ou a signé un accord de coopération : Salford (Angleterre), Aberdeen (Écosse), Gomel (République Belarus), Oviedo (Espagne), Regensburg (Allemagne), Braga (Portugal), Norman (États-Unis). Pour tout renseignement et retrait de dossier, contactez le service des Relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur, auquel les dossiers devront être retournés avant la date fixée par celui-ci.

Examen des dossiers dans le courant du 1er semestre.

Direction de l'Enseignement supérieur, Recherche, Vie étudiante et Relations internationales (DESRI) de la Ville de Clermont-Ferrand

17/19, rue des Archers

Tél. 04 73 42 13 90

enseignement-superieur@ville-clermont-ferrand.fr

Aide à la mobilité internationale de la Région Auvergne

Ce dispositif s'adresse à des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur auvergnat en formation initiale (hors apprentissage, alternance ou formation continue) partant à l'étranger pour un stage ou un séjour de plus de 9 semaines consécutives au sein d'un seul et même organisme d'accueil et sans interruption. La demande doit impérativement être faite avant le début de la période de stage ou de séjour à l'étranger.

Bourses de mobilité

Université d'Auvergne

La Fondation de l'UdA met en place un dispositif d'aides à la mobilité internationale à destination des étudiants et des enseignants-chercheurs. Ce dispositif est cofinancé par le service des Relations internationales de l'UdA. Cette bourse s'adresse aux étudiants ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20.

Université Blaise-Pascal

La bourse du service des Relations internationales de l'UBP peut être octroyée en complément de l'aide à la mobilité internationale de la Région Auvergne. En revanche, elle n'est cumulable ni avec le complément mobilité internationale, ni avec une bourse Erasmus, ni avec une bourse d'études sur critères sociaux. Versée une seule fois pour un séjour réalisé dans le cadre d'une convention bilatérale, cette aide est variable en fonction des destinations et octroyée pour des séjours d'études (parcours licence ou master) d'un semestre minimum et des stages non rémunérés de plus de trois mois réalisés dans le cadre des conventions bilatérales signées par l'UBP.

Bourses d'études de l'Institut Confucius

Afin de promouvoir la langue et la culture chinoise dans le monde entier, le Hanban, (Bureau de la promotion internationale de la langue chinoise), met en place un programme de bourses d'études destinées aux élèves sinisants lycéens, aux étudiants des universités et des écoles supérieures, ainsi qu'aux élèves de l'Institut Confucius Clermont-Ferrand Auvergne. Les personnes souhaitant obtenir un master en enseignement du chinois sont aussi concernées par la bourse d'études.

4 catégories de bourses sont proposées : pour 4 semaines d'étude, pour un semestre d'étude, pour une année d'étude et pour un master en enseignement du chinois (MTC SOL)

Le Hanban prend en charge les frais de scolarités dans les universités, l'achat des livres, les frais de logement, d'assurance. Les étudiants bénéficient en outre d'un service de consultation médicale et d'une assurance prévoyance. Les billets d'avion ainsi que les frais de visa sont à la charge des candidats.

Institut Confucius Clermont-Ferrand Auvergne

40, avenue de Grande-Bretagne

Tél. 04 73 14 11 27

contact@confucius-clermont-auvergne.org

Trouver un job

www.jobaviz.fr : la centrale du job étudiant

Les étudiants désireux de compléter leurs revenus trouveront sur le portail jobaviz.fr l'emploi qui leur conviendra : de quelques heures par semaine jusqu'au temps complet ; d'une courte période jusqu'à la totalité des vacances ou de l'année universitaire.

Espace Info Jeunes

L'Espace Info Jeunes propose tout au long de l'année des offres d'emploi et de jobs temporaires ainsi que des guides pratiques sur les techniques de recherche d'emploi et des aides personnalisées à la rédaction de CV.

5, rue Saint-Genès

Tél. 04 73 92 30 50

Journées Jobs d'été

Chaque année, au printemps, à l'occasion des Journées nationales Jobs d'été, l'Espace Info Jeunes et les Points Information Jeunesse (PIJ) d'Auvergne, en partenariat avec Pôle Emploi, mettent à disposition des jeunes plusieurs milliers de postes pour la saison estivale, en Auvergne, en France ou à l'étranger. La Ville de Clermont-Ferrand, associée à l'Espace Info Jeunes, développe les Journées Jobs d'été au sein de ses structures municipales de quartiers.

Les offres sont en ligne et actualisées tout au long de la saison, sur le site de l'Espace Info Jeunes.

Devenez animateurs dans les écoles ou les accueils de loisirs

Chaque année, la Ville de Clermont-Ferrand recrute des jeunes motivés par l'encadrement des enfants dans ses écoles maternelles et élémentaires. Les étudiants intéressés participeront au service des repas, à l'animation ou encore à l'encadrement de l'étude surveillée. Il est nécessaire d'être disponible très régulièrement : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

La Ville de Clermont-Ferrand recrute également des étudiants titulaires du Bafa ou d'un diplôme équivalent pour encadrer les enfants dans les accueils de loisirs, les mercredi et samedi et durant les vacances scolaires.

Candidature en ligne sur : www.clermont-ferrand.fr/emploi